

Formulaire de pré-demande de réservation d'un broyeur électrique de végétaux

COMMUNAUTÉ AGGLOMERATION	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	ique de l'égétaux
Nom – Prénom :		BERRY-BOU
		-///
		Féléphone :@
Date et heure de retrait : Date et heure de retour :		
	tée . Les d	ndredi après-midi) ates et heures définitives vous seront confirmées par courriel de broyeurs, sous 72h après réception du formulaire.
ype de broyeur électrique demandé (coche	er la case):
N°1) VIKING – petit mo	odèle	■ N°2) VIKING - grand modèle
Ce broyeur convient pour des petits jardins il est léger et facile à transporter.	,	Broyeur robuste qui convient à des grands jardins. Attention il faut 2 personnes pour le charger et le décharger
Système anti vibration	Non	Non
Marche arrière	Oui	Non
Poids (en kg)	23	53
Largeur (en cm)		51
Hauteur (en cm)		136
Diamètre maximum des branches (en mm)		50
Capacité du bac, sac de ramassage (en l)	60	Pas de bac
Pression acoustique (en dB)	87	98
Il est demandé à l'usager de fournir au pré D'une pièce d'identité	alable à l	a mairie :

Une convention de mise à disposition sera établie et signée lors de la remise du broyeur.

(Vous pouvez également fournir les documents demandés directement par e-mail à l'adresse suivante : mairie.berry-

☐ Une attestation d'assurance de responsabilité civile

acceptée)

bouy@wanadoo.fr)

☐ D'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture gaz/électricité/eau, **téléphone internet non**

Conditions Générales d'utilisation

Dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets, Bourges Plus met à disposition des habitants de l'agglomération, un broyeur électrique pour les déchets verts.

La mise à disposition du broyeur commence au moment de la remise du matériel à l'usager et se termine lors de sa restitution par l'usager. Il est à retirer aux ateliers communaux (25 Rue de la Vallée) et à rendre au même endroit.

Le matériel est en état de marche et régulièrement contrôlé.

Lors de la remise du broyeur, un agent du service technique effectuera l'état des lieux du matériel avec l'usager. Le manuel d'utilisation du broyeur et les consignes de sécurité sont remis à l'usager avec le broyeur. Les consignes de sécurité sont présentées oralement. Les équipements de protection individuel (gants, protection anti bruit,...) ne sont pas fournis.

Le broyeur est un appareil pouvant générer des nuisances sonores, l'utilisateur est invité à respecter les règles en la matière et à éviter les gênes au voisinage.

L'usager doit prendre soin du matériel et est responsable de sa détérioration en cas de mauvaise utilisation. Le montant de la réparation sera facturé à l'usager. Chaque jour de retard dans la restitution du matériel sera facturé 50€ TTC.

L'usager en est entièrement responsable pendant cette période et devra en être le seul utilisateur. Il est ainsi responsable de son vol ou de sa perte.

La mise à disposition de broyeurs de végétaux aux particuliers a pour objectif de réduire les volumes de déchets de jardin apportés en déchèteries. L'usager empruntant le broyeur s'engage donc à garder le broyat à des fins d'apport de matière sèche dans le processus de compostage ou de paillage et à ne pas les déposer en déchèterie. Un livret d'information sera remis.

☐ Certifie a	voir pris connaissance des conditions générales	
A	, le	
Nom et signature de l'emprunteur		

Vous pouvez nous renvoyer ce document par :

Courriel: mairie.berry-bouy@wanadoo.fr

Courrier à Mairie de Berry-Bouy, Rue de la Vallée 18500.

Ou le déposer directement à la Mairie.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Correspondant Informatique et Libertés à l'adresse mail suivante : cil@agglo-bourgesplus.fr ou par courrier : CIL de Bourges Plus -23-31 Boulevard Foch CS 20321 18023 BOURGES CEDEX.

[«] Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer la mise à disposition de broyeur électrique de déchets verts auprès des habitants de l'Agglomération et à les informer le cas échéant des actions en matière de prévention des déchets auprès des habitants de Bourges Plus. Les destinataires des données sont la Direction des Finances, le Trésor Public.